



Quel avenir pour la French Tech ?

Synthèse

Mathis Cohen,
coordinateur du
Pôle numérique de
Terra Nova

Thibaud Frossard,
expert Économie
numérique à Terra Nova

16 mars 2018

Au cœur de l'écosystème technologique se trouve l'entrepreneur. Et autour de lui, les investisseurs, les incubateurs, les chercheurs... A priori, l'État n'est légitime à intervenir dans ce genre de contexte que lorsqu'il faut réparer des failles de marché ou orienter l'écosystème dans une direction déterminée. C'est ce qu'a dû faire le précédent gouvernement, lorsque l'écosystème était affaibli et que les financements manquaient. Ainsi est née la French Tech.

Sa mission initiale était de favoriser la compréhension et la visibilité à l'international de l'écosystème hexagonal. S'y est ensuite ajoutée une politique d'État volontariste dédiée au soutien et à la structuration de l'écosystème. La Mission French Tech a ainsi facilité la création de « Métropoles French Tech » et de hubs. Elle a permis la mise en place du « French Tech Visa », du « Pass French Tech », de la « French Tech Diversité »... Elle a également favorisé la présence accrue d'entrepreneurs dans les salons internationaux.

Au total, la marque French Tech a contribué au dynamisme et à la réussite de l'écosystème entrepreneurial, lequel est aujourd'hui bien mieux structuré : les investisseurs sont de retour à des niveaux d'avant-crise, les start-up se développent, les incubateurs et autres accompagnateurs n'ont jamais été aussi nombreux. Des acteurs privés et associatifs ont très largement accéléré ce mouvement, dans des registres différents, qu'il s'agisse du Numa, de France Digitale, de Station F, de The Family ou de The Camp...

Toutefois, la position actuelle de la French Tech fragilise sa capacité à s'affirmer comme la marque ombrelle sous laquelle l'ensemble de l'environnement pourrait se retrouver. De nombreux entrepreneurs font part de leur incompréhension : la French Tech est-elle une administration ? une politique publique ? une agence d'attractivité ? Développer des entreprises technologiques de la taille des plus grands groupes français, fédérer concrètement les acteurs impliqués et intégrer les acteurs clés de son développement qui sont encore trop éloignés de l'écosystème (universités, centres de recherche, grands groupes, investisseurs internationaux...), sont autant d'objectifs qui restent à atteindre. Pour accompagner ces évolutions, la French Tech doit retrouver son agilité et son pragmatisme. Dès lors, on peut légitimement se demander si la gestion de la French Tech doit être maintenue sous administration publique.

Nous recommandons à l'État d'entamer un processus d'autonomisation de la French Tech en rendant sa marque à l'écosystème entrepreneurial pour assurer à la fois son renouveau et sa pérennité. Pour ce faire, nous proposons qu'à terme la marque et la mission soient transférées à une Fondation reconnue d'utilité publique regroupant tous les acteurs de l'écosystème. Cette fondation devrait être dotée d'un capital dont les intérêts, assortis à des dons, subventions ou revenus d'exploitation, pourraient faire fonctionner la structure. Ce schéma d'organisation et de financement a été adopté par certains de nos voisins européens, à l'instar de la Fondation Nesta pour l'innovation au Royaume-Uni.

SOMMAIRE

Introduction	4
1. La French Tech a contribué à la structuration de l'écosystème entrepreneurial français tout en modifiant le rapport de l'État aux start-up et à leur environnement	8
1.1. Un objet multiforme qui rassemble des dispositifs de natures diverses.....	9
1.2. La French Tech doit atteindre un nouveau palier de développement.....	12
2. Privatiser la French Tech pour la rendre à son écosystème	15
2.1. La French Tech ne doit plus être vue comme un organe public	15
2.2. Une Fondation reconnue d'utilité publique (Frup), propriétaire de la marque et gouvernée par les acteurs	17
2.3. Un nouveau modèle de financement plus durable	20
3. Les quatre missions de la nouvelle French Tech.....	21
3.1. Mission 1 : Continuer à organiser l'écosystème au niveau national	22
3.2. Mission 2 : Prendre la main sur l'organisation des écosystèmes French Tech à l'international	22
3.3. Mission 3 : Collaborer étroitement avec l'État dans la création de Maison des services publics aux start-up en France dans les Métropoles French Tech	23
3.4. Mission 4 : Créer un comité de labellisation des politiques publiques « French Tech » pour s'assurer de la pérennité de la collaboration avec l'État.....	24

INTRODUCTION

Au cœur de ce que l'on nomme l'écosystème technologique se trouve l'entrepreneur, ce fondateur de jeunes entreprises innovantes et créatrices de valeur : les start-up. Qu'il intervienne dans le domaine du logiciel, de la biotechnologie, de l'industrie ou encore des services n'a aucune importance. À l'image d'un atome viennent graviter autour de ce noyau central des électrons, cruciaux pour rendre cet écosystème stable et performant : ce sont, entre autres, les investisseurs (spécialistes du capital-risque ou *business-angels*), les incubateurs, les chercheurs, les grandes entreprises, etc.

A priori, l'État n'a guère de place dans ce dispositif. Il est pourtant légitime pour y intervenir lorsqu'il faut réparer des failles de marché ou orienter l'écosystème dans une direction déterminée. C'est ce qu'il a fait, il y a encore quelques années, lorsque l'écosystème était affaibli. Au lendemain de la crise, celui-ci est en effet largement déstructuré. Les financements manquent. Des tensions politiques se font jour, qui atteindront leur paroxysme avec la crise des « pigeons¹ ». C'est pour répondre à ces difficultés que, sous la mandature Hollande, un soutien politique fort est engagé. Dans ce nouveau paradigme, où les entrepreneurs tirent l'innovation et les ruptures technologiques, le gouvernement d'alors entreprend d'agir principalement sur deux leviers : la structuration de l'écosystème à travers la Mission French Tech et le financement avec la création de Bpifrance. La présente note se concentre sur le premier de ces leviers.

La French Tech poursuivait essentiellement, à l'origine, un objectif de communication : favoriser la compréhension et la visibilité à l'international de l'écosystème hexagonal en créant une marque forte dont chaque acteur pouvait se saisir. Elle incarnait l'ambition conjointe des entrepreneurs et de l'État, la marque ayant été créée en étroite collaboration avec les uns et les autres. Mais, avec le temps, la French Tech est devenue un objet plus hybride. S'y est ainsi ajoutée, à travers la Mission French Tech et les équipes de Business France², une politique d'État volontariste dédiée au soutien et à la structuration de l'écosystème. Cette mission a d'abord facilité la création de « Métropoles French Tech » à

¹ Voir. 1.1. pour plus de précisions sur le mouvement des pigeons.

² Business France est l'agence de soutien à l'internationalisation de l'économie française avec un volet export (anciennement UbiFrance) et investissement (anciennement l'AFII).

travers le territoire, et de hubs dans certaines villes majeures en termes d'innovation à l'international. La mission a également acquis un rôle plus politique, notamment au sein de l'État : elle est devenue une sorte de représentante des intérêts des start-up, notamment lorsqu'il s'agissait de faire évoluer l'environnement réglementaire et les procédures administratives. Elle a, par exemple, permis la mise en place du « French Tech Visa », le « Pass French Tech », la « French Tech Diversité »... Elle a également favorisé la présence accrue d'entrepreneurs lors de salons internationaux – avec le soutien de Business France. On le voit, la French Tech est devenue, au fil du temps, un objet de politique publique.

Au total, la marque French Tech a contribué au dynamisme et à la réussite de l'écosystème entrepreneurial, lequel est aujourd'hui bien mieux structuré : les investisseurs sont de retour à des niveaux d'avant-crise, les start-up se développent, les incubateurs et autres accompagnateurs n'ont jamais été aussi nombreux. Des acteurs privés et associatifs ont très largement accéléré ce développement, dans des registres différents, qu'il s'agisse du Numa, de France Digitale, de Station F, de The Family ou de The Camp...

Toutefois, la position actuelle d'entre-deux de la French Tech fragilise sa capacité à s'affirmer comme la marque ombrelle sous laquelle l'ensemble de l'environnement pourrait se retrouver. Les Métropoles et les hubs sont des réussites en termes d'affichage mais ils n'ont pas permis de fédérer complètement les énergies au niveau local. Lors de nos entretiens, des entrepreneurs et investisseurs, sincèrement attachés à la marque, nous ont fait part de leur incompréhension face à ce qu'était devenue la French Tech : une administration ? une politique publique ? une agence d'attractivité ? La finalité, l'organisation et la gouvernance sont mal comprises par les entrepreneurs, qui commencent à s'en détourner.

Aussi, si la French Tech a eu un impact incontestablement positif, il apparaît aujourd'hui nécessaire de définir une nouvelle ambition et de clarifier ses missions. Développer des entreprises technologiques de la taille des plus grands groupes français, fédérer concrètement les acteurs impliqués (entrepreneurs, fonds d'investissement, incubateurs...) et intégrer les acteurs clés de son développement, qui sont encore trop éloignés de l'écosystème (universités, centres de recherche, grands groupes, investisseurs internationaux...), sont autant d'objectifs qui restent à atteindre. Pour accompagner ces

évolutions, la French Tech doit retrouver son agilité et son pragmatisme, se recentrer sur ses fondamentaux et s'inscrire dans le long terme.

De plus, la faille de marché, pertinemment identifiée lors de la création de la French Tech, semble aujourd'hui résorbée. Désormais, l'écosystème est plus mature et peut s'organiser hors l'intervention de l'État. Dès lors, on peut légitimement se demander si la gestion de la French Tech doit être maintenue sous administration publique. Conçue initialement comme une émanation de l'écosystème, elle ne devait être que transitoirement pilotée par la puissance publique.

Deux options s'ouvrent alors à la puissance publique. Elle peut revenir sur son ambition initiale et intégrer complètement la French Tech à l'administration française, garder la marque et profiter de sa notoriété pour en faire, par exemple, un outil de la transformation de l'État. Nous recommandons plutôt à l'État d'avoir pour objectif de rendre la French Tech et sa marque à l'écosystème entrepreneurial pour assurer à la fois son renouveau et sa pérennité. Il est dans la logique d'une économie de marché que l'État sache se dessaisir d'une politique publique quand les acteurs privés sont en mesure d'en gérer eux-mêmes efficacement les enjeux. Par ailleurs, c'est uniquement à ce prix que l'écosystème pourra réinvestir massivement la French Tech et s'en saisir pour en faire cette marque ombrelle si utile pour les start-up françaises. L'idée n'est pas de détruire ce qui existe. Nous pensons au contraire que la French Tech doit demeurer un outil au service de l'intérêt général en devenant le lieu où tous les acteurs discutent, décident et mettent en œuvre les actions de soutien nécessaires au développement d'un environnement et d'interactions propices. Pérenniser le soutien aux start-up, donner à l'écosystème le pouvoir de s'organiser comme il le souhaite autour d'une marque forte et ouverte à tous les entrepreneurs, voici l'ambition de cette nouvelle organisation pour en faire la maison commune de tous les acteurs.

Cette transformation pourrait consister dans le transfert à une fondation reconnue d'utilité publique (Frup) de la marque et de la mission regroupant tous les acteurs de l'écosystème. Les associations gérant les Métropoles French Tech et diverses associations indépendantes appartenant à cet environnement pourraient être associées à ce nouvel outil comme membres fondateurs. Pour fonctionner, cette fondation devrait être dotée d'un capital dont les intérêts, assortis à des dons, subventions ou revenus d'exploitation, pourraient faire

fonctionner la structure et lui permettre de réaliser sa mission d'intérêt général. Ce schéma d'organisation et de financement a été adopté par certains de nos voisins européens, à l'instar de la Fondation Nesta pour l'innovation au Royaume-Uni³. Il permettrait d'inscrire dans la durée le soutien à l'écosystème entrepreneurial en lui donnant l'autonomie financière nécessaire.

La principale mission de la French Tech sera de tout faire pour assurer la vitalité de l'écosystème entrepreneurial en France et permettre l'apparition et le développement d'entreprises technologiques françaises d'envergure internationale. Des missions plus spécifiques pourraient être définies lors de la création de la fondation, mais elles devront rester assez larges pour pouvoir évoluer en fonction des besoins. Nous en avons recensé quatre.

- 1)** Continuer à organiser l'écosystème au niveau national. Les Métropoles French Tech ont la taille adéquate pour créer des écosystèmes locaux propices à l'innovation. Il faut assurer leur pérennisation en dehors de tout enjeu politique local et favoriser des liens encore plus forts avec la recherche et les grands groupes.
- 2)** Prendre la main sur l'organisation des écosystèmes French Tech à l'international. Les hubs French Tech sont des structures qui favorisent la projection des acteurs de terrain au niveau international. Continuer à développer un réseau de hubs dans les villes les plus innovantes nous semble essentiel.
- 3)** Travailler conjointement avec l'État à la mise en place de Maisons des services publics aux start-up en France et dans les hubs French Tech. Actuellement en expérimentation au sein de Station F, « French Tech Central » permet aux entrepreneurs de retrouver l'ensemble des services publics dont ils ont besoin dans un même lieu. Parallèlement, la fondation serait en charge de formuler régulièrement des propositions de simplification et de modernisation des services publics. Cette initiative doit être généralisée à l'ensemble des Métropoles French Tech.
- 4)** Créer un comité de labellisation des politiques publiques « French Tech » pour s'assurer de la pérennité de la collaboration avec l'État. La French Tech a permis de mettre en place des politiques spécifiques pour les start-up comme le « French Tech

³ Pour une présentation précise de la Nesta, Fondation pour l'innovation du Royaume-Uni, voir 2.2. « La French Tech doit prendre la forme d'une Fondation reconnue d'utilité publique (Frup), propriétaire de la marque et gouvernée par les acteurs de la French Tech ».

Visa » et la « French Tech Diversité », mais également la collaboration avec Business France pour la présence à l'international. Ce comité rassemblant des experts et des membres de l'écosystème pourra examiner – sur demande du gouvernement – une politique publique visant l'écosystème. Ce label donnerait le droit à l'utilisation de la marque « French Tech » par l'administration pour une durée donnée et à la mise en avant par la Fondation French Tech au sein des différentes French Tech Central.

1. LA FRENCH TECH A CONTRIBUÉ À LA STRUCTURATION DE L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL FRANÇAIS TOUT EN MODIFIANT LE RAPPORT DE L'ÉTAT AUX START-UP ET À LEUR ENVIRONNEMENT

Au lendemain de la crise de 2008, l'écosystème français en matière d'innovation technologique ne se porte pas bien. Celui-ci est en proie à une anémie profonde de son financement parfaitement résumée par la chute drastique des capitaux levés (- 50 % entre la moyenne 2009-2013 et la moyenne 2006-2008) et des capitaux investis (- 40 %) au sein du capital-investissement⁴. Sur le plan de la visibilité et de la structuration, l'écosystème est jugé peu connu et insuffisamment connecté. À titre d'exemple, les décideurs publics ne parviennent pas à mettre un nom sur « le monde des start-up technologiques » souvent confondues avec les PME traditionnelles ou d'autres acteurs travaillant dans le domaine numérique. Aussi, la mauvaise compréhension au niveau national ne permet pas non plus à la France d'apparaître comme une terre d'innovation à l'international. Bien que contestés à l'époque, des indicateurs publiés par le *Wall Street Journal* en 2013 classent la France au 7^e rang des pays les plus favorables aux start-up⁵.

Par ailleurs, une profonde défiance des acteurs à l'égard d'un État qui ne les comprend plus se fait sentir. Le projet de loi de finances de 2013 va leur donner l'occasion de se faire entendre. L'une des dispositions de ce texte pouvait entraîner une augmentation du taux de la taxe sur la cession de parts d'entreprise jusqu'au taux marginal de 60,5 %. Dans une tribune retentissante⁶, Jean-David Chamboredon se fait la voix de l'écosystème et dénonce

⁴ BPI, *20 ans de capital-investissement en France 1994-2014*, 2014.

⁵ *La Tribune*, « Quel est l'Éden européen pour une start-up ? L'Irlande, mais la France c'est pas mal non plus », 21/11/2013.

⁶ Jean-David Chamboredon, « Une loi de finances anti-start-up ? », *La Tribune*, 28/09/2012.

un projet qui tient du « dogme anticapitaliste », du « brisage de rêve », de la « démotivation quasi sadique ». Le mouvement des Pigeons était né. En quelques jours, la démarche sera suivie par des milliers de membres de l'écosystème français mais aussi d'entrepreneurs internationaux. Lors des premières assises de l'entrepreneuriat, fin 2013, le président de la République François Hollande annoncera un allègement de la pression fiscale sur les plus-values de cession. Cette affaire porte très au-delà du monde des entrepreneurs français et nuit à l'image de l'écosystème hexagonal à l'étranger.

Pour sortir de ce marasme, plusieurs grandes initiatives de rationalisation et de soutien sont mises en place par la puissance publique. C'est le cas de l'initiative French Tech lancée dès 2013. À ses débuts, cette politique publique fait écho à deux convictions fortes. Premièrement, l'innovation et ses bénéfices futurs sont la conséquence d'un écosystème entrepreneurial fort et intégré ; autrement dit, l'innovation est construite dans les start-up et a ensuite vocation à diffuser de façon « *bottom-up* » dans l'ensemble du tissu économique⁷. Deuxièmement, la French Tech est pensée comme une politique non-subventionnelle. Cette vision apparaît comme une double rupture avec l'histoire des politiques d'innovation plutôt tournées vers l'augmentation des capacités de R&D privées *via* des aides directes et indirectes profitant principalement aux grands groupes⁸. Dans ce changement de paradigme, l'État se pose comme un accompagnateur.

D'abord marque ombrelle d'un écosystème, la French Tech s'est progressivement transformée par la suite. Des processus de structuration, des systèmes de labellisation, des politiques subventionnelles, des politiques de modernisation des procédures administratives s'y sont ajoutés avec le temps.

1.1. UN OBJET MULTIFORME QUI RASSEMBLE DES DISPOSITIFS DE NATURES DIVERSES

L'initiative French Tech est donc un objet hybride qui regroupe des dispositifs de natures diverses. Elle se définit comme « la communauté des start-up et des entreprises [françaises]

⁷ On parle en français d'« approche ascendante », qui se base sur les actions mises en œuvre à une échelle micro.

⁸ D'après France Stratégie, *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, 2016 : en matière de politiques d'innovation, en 2014, 70,2 % des moyens de l'État concernent la question de l'augmentation des capacités de R&D privées principalement *via* le CIR. Les grandes entreprises et les ETI étaient respectivement bénéficiaires de 52 % et 23 % des aides.

de croissance innovantes⁹ ». Elle se veut donc la marque ombrelle de l'ensemble de l'écosystème technologique français. Tous les membres de cet univers peuvent s'en prévaloir à condition d'en respecter les règles d'utilisation éditées par l'État¹⁰.

Au-delà de la marque, la French Tech est également constituée d'une mission, aujourd'hui rattachée à l'Agence du numérique, elle-même intégrée au ministère de l'Économie et des Finances. Cette Mission French Tech intervient en soutien de l'écosystème et comme opérateur gestionnaire de la marque – garant du respect de ses valeurs.

À ce rôle de garant de la marque se sont rapidement ajoutées des fonctions de structuration, principalement autour de labels. Ainsi, la mission a initié la création de Métropoles French Tech en France et de hubs French Tech à l'international. Ces structures regroupent l'ensemble des parties prenantes d'un écosystème local et leur équivalent dans les grandes villes internationales. La mission a créé le cahier des charges et choisi les gagnants. Cependant, ce n'est pas elle qui anime les Métropoles ou les hubs mais bien des représentants locaux – bénévoles ou salariés. La mission anime le réseau de ces représentants locaux en les rencontrant régulièrement. On dénombre aujourd'hui 13 Métropoles French Tech¹¹ et 22 hubs à l'international. Les équipes locales déploient les différents dispositifs labellisés French Tech (Bourse French Tech, Pass French Tech, Réseaux Thématiques, French Tech Ticket, French Tech Diversité, French Tech Visa) et organisent des événements fédérateurs.

Au fur et à mesure, le gouvernement a déployé sous la marque French Tech des politiques publiques spécifiquement ciblées pour les start-up et leur écosystème. C'est ainsi qu'un fonds French Tech accélération de 200 M€ financé par le Programme d'investissement d'avenir (PIA) a vu le jour. La gestion en a été confiée à Bpifrance afin de procéder à des co-investissements pour faire émerger des accélérateurs de start-up¹² en France. Une autre

⁹ Mission French Tech, *Cahiers des charges pour la labellisation de « French Tech Hub »*.

¹⁰ Mission French Tech, *Charte d'usage de la marque French Tech, 2016*.

¹¹ D'après le site Internet de la French Tech : « 13 écosystèmes en régions ont reçu le label Métropole French Tech à ce jour, Paris ne faisait pas partie du cahier des charges étant considérée de fait comme le cœur de la French Tech. »

¹² Le site Internet de la French Tech définit comme suit un accélérateur : « Par "accélérateur" nous entendons tout programme offrant des services à haute valeur ajoutée aux start-up, leur apportant des moyens "industriels" et parfois financiers pour leur permettre de croître plus vite et de réaliser leur ambition de devenir des champions mondiaux. »

enveloppe du PIA (15 M€) a été fléchée vers la French Tech afin de soutenir l'internationalisation de l'écosystème. Naturellement, Business France en a été l'opérateur de référence, ce qui a permis d'augmenter significativement la présence de la French Tech dans les salons internationaux mais également de soutenir le développement des hubs. À titre d'exemple, bien que cela ait suscité le débat sur la forme¹³, cette année, 274 start-up de la French Tech étaient présentes à l'Eureka Park du Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas, rivalisant en nombre avec les États-Unis (280 start-up). À titre de comparaison, en 2014, seules 38 start-up de la French Tech étaient présentes à ce même salon.

En parallèle, la Mission French Tech a acquis un nouveau rôle de « représentant » des intérêts de l'écosystème auprès de l'administration. Elle a donc pu servir de plateforme pour aider l'État dans la mise en place de politiques aux objectifs divers. Celles-ci peuvent être la conséquence d'une demande du réseau (*bottom-up*) ou d'une volonté politique (*top-down*).

Désormais, en plus de sa dimension de structuration, la French Tech est devenue un agrégat de politiques publiques à destination de l'écosystème. On y retrouve plusieurs dispositifs emblématiques, parmi lesquels :

- le Pass French Tech qui permet à des entreprises en hyper-croissance sélectionnées sur concours (48 en 2014-2015, 66 en 2015-2016 et 87 en 2016-2017) de bénéficier de politiques d'accompagnement personnalisées des services de l'État et de ses partenaires ;
- la Bourse French Tech, opérée par la Bpi, qui finance jusqu'à 45 000 € – sous la forme de subventions – une partie de la phase d'amorçage d'entreprises à fort potentiel d'innovation ;
- le French Tech Ticket qui est une politique d'attraction des talents étrangers, prenant la forme d'un concours et ouvrant droit pour les sélectionnés à des financements, des places en incubateur, une assistance à l'installation ou encore des aides pour les procédures administratives de titres de séjour, d'assurances, de sécurité sociale, etc. ;
- le French Tech Visa qui facilite l'obtention et les délais de délivrance d'un titre de séjour, *via* la procédure Passeport Talent, pour certaines populations-cibles tels les

¹³ Cf partie 1.2., paragraphe sur les limites Métropoles.

fondateurs étrangers de start-up, les investisseurs en capital-risque ou les talents étrangers recrutés par une entreprise labellisée Pass French Tech ;

- la French Tech Diversité qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des quartiers « politique de la ville », des étudiants boursiers ou encore bénéficiaires des minimas sociaux, dans un objectif de réduction des inégalités ;
- French Tech Central qui rassemble une trentaine de services publics à la Station F afin d'en faciliter l'accès aux start-up.

1.2. LA FRENCH TECH DOIT ATTEINDRE UN NOUVEAU PALIER DE DÉVELOPPEMENT

Aujourd'hui, l'écosystème entrepreneurial se porte mieux, comme semblent l'indiquer plusieurs signaux. Ainsi, les créations de start-up ont fortement progressé, avec une croissance annoncée de 30 % entre 2012 et 2015 (à comparer aux 3 % pour les entreprises traditionnelles¹⁴). Avec le salon Viva Technology, la France s'est dotée d'une nouvelle vitrine. Pour sa seconde édition en 2017, ce salon aura ainsi permis à 5 000 start-up (dont 53 % de start-up étrangères) de se faire connaître auprès de 50 000 visiteurs, parmi lesquels quelques milliers d'investisseurs potentiels¹⁵. De même, la création de l'École 42 en 2013 et l'arrivée des premiers sortants sur le marché du travail à compter de 2015 bénéficieront largement aux start-up puisque 53 % d'entre elles considèrent encore aujourd'hui le manque de profils « développeur » comme un frein à leur développement¹⁶. Symbole de cet écosystème florissant, avec l'arrivée de Station F en 2017, la France s'est dotée du plus grand incubateur de start-up au monde. Numa, France Digitale, The Family, The Camp sont autant de réussites qui méritent, avec bien d'autres, d'être saluées. On le voit, la communauté entrepreneuriale s'est autonomisée en créant ou renforçant des associations, des réseaux et des initiatives qui lui sont propres avec ou sans le soutien de la puissance publique.

La French Tech a incontestablement contribué activement à la constitution de l'écosystème entrepreneurial français. Sur le plan national, elle a été la matérialisation de l'ambition politique de faire réussir les start-up, après des débuts difficiles. Suite à sa mise en place, une mobilisation au sommet de l'État sur le sujet a été visible, ponctuée notamment par des prises de parole et une présence accrue des politiques à l'international. La Mission French

¹⁴ Agence du numérique, Rapport d'activité 2015-2016.

¹⁵ *Les Échos*, « Viva Technology 2017 : le salon en 10 questions », 13/06/2017.

¹⁶ E&Y, France Digitale, « La performance économique et sociale des start-up du numérique en France », Baromètre 2017.

Tech, en aidant au déploiement rapide des points d’ancrage French Tech, a réussi à créer un fort élan d’ambition collective.

Si les objectifs initiaux de la French Tech paraissent atteints, la dynamique semble pourtant s’essouffler. Les Métropoles French Tech sont ainsi venues structurer des communautés d’acteurs au niveau le plus local, l’échelle jugée la plus efficace pour renforcer un écosystème technologique comme l’affirment plusieurs économistes¹⁷. Mettre les acteurs autour de la table et créer un collectif local est une étape essentielle du renforcement des écosystèmes. À ce titre, elles ont effectivement permis de faire rayonner cette marque commune. Cependant, des articulations clés avec d’autres politiques publiques tels les pôles de compétitivité ou avec d’autres acteurs de l’écosystème tels les centres de recherche ou les grands groupes n’ont pas été uniformément trouvées. De plus, certaines Métropoles semblent en proie à des enjeux institutionnels et politiques forts. À l’occasion du CES, la *Lettre A*¹⁸ dénonçait une « course à l’échalote » entre différents présidents de région, de nature à les éloigner des préoccupations fondamentales des entrepreneurs. Enfin, la multiplication des Métropoles, des logos peut entraîner à terme une confusion quant à la lisibilité de la marque French Tech, en France comme à l’international. La mise en avant de stands régionaux ou d’autres labels régionaux n’apparaissent pas optimaux de ce point de vue.

Il n’empêche que, à l’international, la marque French Tech a également eu une influence certaine. La large présence des entreprises françaises dans les salons internationaux, structurée par la Mission French Tech et Business France, a permis d’augmenter très rapidement la notoriété de la marque au-delà de nos frontières. Les délégations des start-up françaises sont imposantes, et le signal envoyé à l’international ne peut être que positif¹⁹. Aujourd’hui, la French Tech est devenue, dans l’imaginaire collectif, le nom générique de l’écosystème entrepreneurial français. En parallèle, les French Tech Hubs ont marqué cette ambition dans les plus grandes villes du monde. Regroupant à leur création, parfois en présence d’un membre du gouvernement, l’ensemble des parties prenantes, ils ont permis

¹⁷ Voir par exemple : Chris Freeman, « The “National System of Innovation” in historical perspective », *Cambridge Journal of Economics*, 1995, 19, 5-24.

¹⁸ *La lettre A*, « À Vegas, la French Tech expose surtout ses querelles de clocher », 1^{er} février 2018.

¹⁹ Cf aux statistiques données précédemment sur le CES.

de fédérer les acteurs locaux. Pourtant, cette ambition semble s'être, par endroit, un peu essoufflée en se réduisant à un petit groupe d'entrepreneurs s'accaparant la marque dans leur propre intérêt. De plus, à l'occasion de ce CES, pour la première fois, des voix dissonantes se sont élevées quant à la pertinence de retrouver autant d'entreprises dans les salons internationaux.

La perception des politiques publiques de la French Tech est elle aussi ambivalente. L'ambition politique qui a conduit à la mise en place de ces différents dispositifs a amené l'administration à mieux appréhender les spécificités des start-up. Des politiques concrètes et précises ont ainsi pu être mises en œuvre. Parallèlement, les entrepreneurs qui ont participé aux différents programmes reconnaissent leur intérêt. Cependant, le caractère limité dans l'accès et dans le temps de certains programmes semble créer une forme de frustration de la part des entrepreneurs. Les dispositifs publics de la French Tech sont alors perçus comme des palliatifs à l'incapacité de l'administration française à se transformer pour répondre aux réalités des entrepreneurs et des acteurs innovants.

Si l'écosystème français a connu de nombreuses améliorations, il demeure moins robuste que son homologue américain ou chinois et doit continuer à s'améliorer. Par exemple, il ne permet toujours pas le développement de licornes, c'est-à-dire d'entreprises non cotées valorisées à plus de 1 milliard de dollars. Au 1^{er} trimestre 2018, le site CB Insight²⁰, qui recense le nombre de licornes dans la tech, en compte seulement 2 en France sur 226 à travers le monde (OVH valorisé 1,1 Md\$ et Blablacar valorisé 1,6 Md\$). À titre de comparaison, l'Allemagne en compte 3 et le Royaume-Uni, 13. De même, malgré de nombreux efforts, la France n'apparaît pas encore comme une terre d'innovation dans les classements internationaux. En 2018, le classement Consumer Technology Association la classe ainsi 18^e sur les 38 pays analysés²¹.

Au total, la French Tech est devenue une marque mondialement reconnue et a apporté une visibilité réelle à l'écosystème français à l'étranger, mais il semble nécessaire de repenser son pilotage et d'en refaire la marque fédératrice de l'écosystème.

²⁰ Pour avoir accès à la liste mise à jour complète des licornes et leur valorisation, le lecteur peut se rendre sur l'url suivante : <https://www.cbinsights.com/research-unicorn-companies>

²¹ Le classement et les explications sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.internationalcorecard.com>

2. PRIVATISER LA FRENCH TECH POUR LA RENDRE À SON ÉCOSYSTÈME

2018 sera une année charnière pour la French Tech, qui doit retrouver une ambition et redevenir une force motrice pour l'ensemble des acteurs concernés. La French Tech doit garder l'agilité et le pragmatisme qui l'ont toujours caractérisée. Le gouvernement a la possibilité de changer radicalement d'approche vis-à-vis d'un écosystème qui a démontré son autonomie et son ambition. L'enjeu du pilotage de la French Tech et la place qu'y occupe la puissance publique sont cruciaux. Ils doivent permettre à l'écosystème de se saisir, une nouvelle fois, de cette marque commune. Car, ne nous y trompons pas, si la French Tech ne parvient plus à convaincre les entrepreneurs, elle deviendra très rapidement une coquille vide vouée à disparaître.

2.1. LA FRENCH TECH NE DOIT PLUS ÊTRE VUE COMME UN ORGANE PUBLIC

Dans cette optique, l'écosystème français a de nouveau besoin d'un signal politique fort. La French Tech doit retrouver sa vocation initiale : être l'émanation de l'écosystème. La position actuelle d'entre-deux de la French Tech, à mi-chemin entre l'administration et la marque commune, a atteint ses limites et ne parvient plus à convaincre les entrepreneurs. Ce *statu quo* ne peut perdurer.

Certes, il faut lui reconnaître certains avantages. Tout d'abord, la Mission French Tech s'est fait le porte-parole de l'écosystème face à et au sein de l'administration. Ce rôle précieux est à pérenniser et à encourager. De plus, la Mission French Tech a agi comme un acteur transversal au sein de l'État, moteur et leader sur les sujets numériques comme ce fut, par exemple, le cas avec le French Tech Visa. Aussi, la Mission French Tech constitue une structure agile au sein de l'État jouant un rôle positif de fédérateur auprès des différents ministères ou acteurs de la puissance publique sur les projets à destination de l'écosystème. Insuffler de l'agilité à l'État ne semble toutefois pas être le rôle d'une mission de pilotage d'un écosystème. Pour être réellement efficace, cette culture doit devenir une ambition plus générale pour l'État avec des équipes transverses dédiées. Le nouveau comité interministériel de la transformation publique et son délégué, les différentes « start-up d'État » doivent prendre la main sur ce sujet.

Conserver le *statu quo* fait par ailleurs peser un double risque sur la French Tech. En premier lieu, si la puissance publique a eu raison de provoquer la structuration du réseau en 2013, elle n'apparaît pas la plus légitime pour continuer à l'organiser. Animer l'écosystème des entrepreneurs n'est pas le rôle de l'État, qui plus est quand les principaux acteurs concernés ont longtemps éprouvé une certaine défiance à son égard. La faille de marché, pertinemment identifiée lors de la création de la French Tech, ne semble plus exister. Aujourd'hui, comme cela a déjà été évoqué, l'écosystème est mature et parvient à se structurer au-delà de l'intervention de l'État. Dès lors, la question de maintenir la gestion de la French Tech par l'administration est légitime.

Sur le long terme, la situation actuelle fait peser un risque d'essoufflement sur la French Tech. En outre, la Mission French Tech demeure un outil de politique publique à disposition du politique, et en conséquence financée au gré des programmes budgétaires. Fondée sur une double rupture, sa survie n'est pas garantie en cas de crise. Aujourd'hui, le succès de l'initiative repose principalement sur le volontarisme – après des débuts houleux – de François Hollande et de ses secrétaires d'État en charge du numérique, Fleur Pellerin puis Axelle Lemaire, et désormais d'Emmanuel Macron et de son secrétaire d'État Mounir Mahjoubi, qui ont tous fait des start-up l'une de leurs priorités. Qu'en sera-t-il en cas de changement de majorité ou quand le cycle économique aura atteint son point le plus bas ? La faillite de réussites nationales n'entraînerait-elle pas un retour à des politiques plus traditionnelles de soutien à l'innovation et un désintéressement pour la French Tech de la part du politique ? Si le politique a tout à fait le droit de se désintéresser de la question et de ne plus investir dans ce secteur, une marque qui fonctionne ne doit pas être délaissée pour autant, surtout si elle est utilisée par l'écosystème. Or, c'est bien de stabilité et d'une French Tech de long terme que les entrepreneurs ont besoin, c'est-à-dire d'une French Tech qui continue à structurer le marché en dépit des changements de modes ou de redéfinition des priorités. L'écosystème doit donc être responsabilisé en se saisissant de la marque, ce qu'il ne peut aujourd'hui pas faire.

Notre conviction est que l'écosystème est aujourd'hui assez mature pour entamer un processus d'autonomisation afin de s'auto-organiser à terme et d'être propriétaire et porteur de sa marque. C'est uniquement à ce prix que la French Tech pourra être massivement réinvestie par les entrepreneurs et s'installer dans la durée comme la maison commune des

acteurs concernés. Aussi, la puissance publique doit commencer à rendre la French Tech à son écosystème.

2.2. UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (FRUP), PROPRIÉTAIRE DE LA MARQUE ET GOUVERNÉE PAR LES ACTEURS

Pour cela, une solution pourrait être de privatiser entièrement le pilotage de la French Tech en le fusionnant avec un organisme privé du numérique déjà existant et volontaire pour l'absorber. Cette option serait probablement juridiquement la plus simple mais cela reviendrait à rompre brutalement le lien entre l'État et l'écosystème. Cela engendrerait des risques pour la continuité de certaines politiques d'ores et déjà en place, à l'image de la French Tech Diversité ou des French Tech Visa. De même, le rôle de porte-parole du monde des start-up auprès de l'État ne serait plus assuré. Un pilotage exclusif par le privé et sans lien avec l'État nous semble donc à exclure pour le moment.

C'est à un constat similaire qu'est arrivé le Royaume-Uni dès 2011 lors des études d'impact²² sur la séparation du National Endowment for Science, Technology and the Arts (NESTA) de la sphère publique. Les objectifs du NESTA, créé en 1997, recouvraient partiellement ceux de la French Tech : soutenir et encourager les talents, l'innovation et la créativité, et donner un avis sur les politiques d'innovation.

En 2012, quand il est sorti du giron de la puissance publique, le programme NESTA, devenu Nesta, a été reconstitué sous forme de « *charities* », statut complexe mais qui peut être rapproché du statut juridique français de « fondation ». Une dotation issue des loteries nationales britanniques (National Lottery Endowment) lui a été transférée. La dotation initiale non consommable d'année en année, de 260 M£, permet à Nesta de financer une partie de ses activités sur la base des intérêts perçus. Aujourd'hui, Nesta est mondialement reconnu et a été jugé efficace par la majorité des personnes auditionnées. Nesta peut compter sur près de 186 ETP au 31 mars 2017. Ses dépenses totales pour l'année 2016-2017 se sont élevées à 33,4 M£²³.

²² BIS, Public Bodies (Abolition of the National Endowment for Science, Technology and the Arts) Order 2012 – final stage impact assessment, 01/12/2011.

²³ Nesta, Annual report and accounts, For the year ended 31 March 2017.

Nesta travaille désormais sur une diversité impressionnante de sujets – qui dépasse largement le périmètre actuel de la French Tech – allant de l’analyse des politiques éducatives sur le numérique à la prospective sur les nouvelles technologies de rupture. Pour s’en convaincre, le secteur des politiques sur l’innovation gouvernementale en est un autre bon exemple²⁴. Aussi, fort de partenariats avec plusieurs dizaines de gouvernements nationaux, de collectivités locales ou d’organismes publics, Nesta affiche ses ambitions dans ce secteur. La structure se positionne en conseiller et émet des recommandations de politique publique dans certains programmes : c’est le cas du programme Connected Council visant la digitalisation des exécutifs locaux. Nesta s’occupe aussi, en partenariat avec d’autres organismes, du développement d’outils techniques, de plateformes et d’algorithmes à l’image du projet Decode de protection des données personnelles ou du projet de détection des « unlicensed HMOs²⁵ » à Londres. On le voit, Nesta a su s’adapter et conserver son agilité.

S’inspirant du Nesta britannique, la French Tech doit devenir à terme une fondation reconnue d’utilité publique. En France, l’article 18 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat définit la fondation comme « l’acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l’affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d’une œuvre d’intérêt général et à but non lucratif ». Concrètement, la Fondation French Tech se donnerait comme objet d’intérêt général d’assurer la promotion et le développement de l’entrepreneuriat et de l’innovation en France. La marque French Tech serait en conséquence transférée à la Fondation French Tech.

Choisir le statut de fondation reconnue d’utilité publique permet de résoudre l’ensemble des problématiques évoquées ici.

1) La French Tech est rendue à l’écosystème et s’ouvre à d’autres acteurs. Pour une gouvernance cohérente, les membres de l’écosystème devraient disposer d’une majorité large au sein des instances de décision. Dans le schéma de gouvernance d’une Frup par conseil d’administration, on distingue en général trois collèges.

a) Pour le premier tiers, le collège des fondateurs : dans l’optique de rendre la French Tech à l’écosystème, il devra être composé de membres du cœur de celle-ci, donc

²⁴ Nesta, « Nesta’s Work in government innovation », 2017.

²⁵ *House in multiple occupation* : type de location spécifique qui nécessite des déclarations particulières.

d'entrepreneurs. Consentir à donner le statut de fondateur à une ou plusieurs des institutions de l'écosystème déjà citées précédemment, et ceci peu importe l'origine de la dotation initiale, constituerait un signal de confiance fort.

b) Pour le second tiers, le collège des membres de droit : les membres de l'État prendront place au sein de ce collège conformément au droit sur les fondations. Pourront ainsi être représentés les ministères – ministère de l'Intérieur, réglementairement, et ministère de tutelle, donc le ministère de l'Économie et des Finances –, les collectivités locales partenaires des métropoles en roulement, les chefs d'un service public concernés par le lancement d'une nouvelle initiative, etc.

c) Pour le dernier tiers, le collège des personnalités qualifiées : ses membres seraient choisis librement par le reste de la gouvernance. C'est par ce biais que pourraient siéger d'autres entrepreneurs, des représentants des instituts de recherche, des grands groupes, des *business angels*, des financeurs, etc.

2) Le lien avec la puissance publique ne serait pas rompu : par l'intermédiaire du collège des membres de droit, l'État aurait les moyens de prendre activement part au suivi des activités de la Fondation French Tech. De plus, la présence directe de membres de la puissance publique permettrait de conforter au sein de celle-ci un réseau d'acteurs intéressés par le sujet et aptes à porter la voix de l'écosystème au sein de l'administration.

3) La French Tech s'inscrirait dans le temps long et ne serait plus uniquement dépendante de la volonté politique pour ses moyens et ses actions. Si le politique continue de s'intéresser à la French Tech, il pourra choisir de subventionner la fondation ou de travailler avec elle au lancement d'une politique²⁶. Aussi, la structure de gouvernance choisie permettra à chacune des politiques d'avoir un véritable sens pour l'écosystème. Si le politique s'en désintéresse, en revanche, la Fondation French Tech pourra, si elle fait toujours sens pour l'écosystème, continuer à fonctionner et ceci grâce à une stabilité financière importante comme explicitée ci-dessous.

²⁶ Se reporter au 4^e objectif de la partie 3 : « Les quatre missions de la nouvelle French Tech ».

2.3. UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT PLUS DURABLE

Pour s'inscrire dans le long terme, la French Tech doit pouvoir bénéficier de sources de financement stables, durables et diversifiées, en période d'intérêt profond pour les start-up – comme aujourd'hui – ou en période de crise ou de désintérêt des pouvoirs publics. Pour le moment, la gouvernance de la French Tech et ses programmes fonctionnent majoritairement grâce à des financements publics. Les équipes de la Mission French Tech relèvent par exemple de l'Agence du numérique. Certains programmes reposent sur des dotations discrétionnaires majoritairement publiques. Par exemple, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) finance les initiatives French Tech dédiées aux accélérateurs (200 M€) et à l'attractivité internationale (15 M€).

Lors de la création d'une fondation, un capital initial constituant la dotation est apporté. Nous proposons de doter la Fondation French Tech d'un capital initial de 200 millions d'euros. Ce capital pourra être apporté par les parties prenantes de l'écosystème, mais aussi par l'État. Il sera librement placé par la fondation, l'éventail des placements accessibles étant relativement large²⁷. Si elle le souhaite, la fondation pourra ainsi investir en fonds propres dans des entreprises à forte valeur technologique et contribuer *de facto* au financement de l'écosystème en cohérence avec la mission d'intérêt général poursuivie²⁸. En se fixant un objectif de rendement réel de 3 % par an²⁹, les quelque 6 millions d'euros d'intérêt générés par la dotation permettront à la Fondation French Tech d'assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et de ses principaux programmes récurrents. Le principe général de la non-consomptibilité de la dotation initiale permettra à la fondation d'être pérenne et de conserver ce budget sur le long terme.

Pour financer des programmes plus conséquents, la fondation pourra travailler de concert avec d'autres organismes. Ainsi, si l'État souhaite continuer à porter le programme French Tech Diversité ou sa politique d'attractivité avec Business France, il pourra soit travailler avec la fondation en la dotant et en lui apportant le soutien nécessaire, soit passer par la labellisation de sa politique publique. Il en va de même pour l'ensemble des autres acteurs.

²⁷ Les actifs énumérés à l'article R. 931-10-21 du code de la sécurité sociale sont éligibles.

²⁸ Dans le respect en sus de l'article 298 bis du Code général des impôts.

²⁹ Cette performance serait légèrement inférieure au rendement moyen de l'épargne en France. Entre 2012 et 2016, le rendement réel annuel moyen serait de 3,8 % (Source : Allianz, « Épargner plus pour gagner moins », décembre 2017).

Ce fonctionnement par projet est semblable à ce qui est effectué au sein du Nesta britannique³⁰.

En sa qualité de Fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation French Tech pourra par ailleurs bénéficier de dons privés. Cela permettra à l'écosystème de contribuer à son propre rayonnement s'il juge le fonctionnement de la structure opportun et profitable. De plus, en cas de désintérêt du politique, l'écosystème aura les moyens de se défendre et de continuer à utiliser la marque qui est la sienne. La reconnaissance d'utilité publique permettra à l'écosystème de bénéficier d'un cadre fiscal incitatif. Conformément à l'article 200 du Code général des impôts, les dons consentis par les particuliers entraîneront, dans la limite de 20 % de l'impôt sur le revenu total, une réduction d'impôt équivalente à 66 % de la somme donnée. De même, dans la limite de 5 % de son chiffre d'affaires, une entreprise pourra, conformément à l'article 238 bis du Code général des impôts, voir son impôt sur les sociétés réduit à hauteur de 60 % des dons consentis.

3. LES QUATRE MISSIONS DE LA NOUVELLE FRENCH TECH

La nouvelle Fondation French Tech doit être construite autour d'ambitions communes clairement définies. L'écosystème entrepreneurial français doit avoir comme objectif central de construire des entreprises technologiques de la taille des plus grands groupes français – c'est-à-dire des acteurs internationaux.

L'effet d'entraînement sur l'écosystème de ces groupes est structurant, à l'instar de ce qui s'est passé aux États-Unis³¹. Mais la French Tech doit aussi être un lieu fédérateur pour les membres de l'écosystème pour pouvoir mettre en œuvre des stratégies communes de développement de l'attractivité de la France et de l'Europe. Enfin, la French Tech doit être en mesure de créer des ponts avec des acteurs jusqu'ici encore trop éloignés, à savoir les universités, les centres de recherche, les investisseurs internationaux et les grands groupes.

Nous n'avons pas vocation à proposer un catalogue exhaustif des mesures qui pourraient former l'agenda de la Fondation French Tech. C'est à elle de décider, en accord avec ses

³⁰ Nesta, Annual Report 2016-2017.

³¹ Nous pensons par exemple aux anciens de Paypal et de Yahoo qui ont essaimé à travers la Silicon Valley.

membres fondateurs, ce qui constituera son ADN. Ainsi, nous proposons simplement quatre missions qui pourraient servir de base aux réflexions à venir. À ce titre, il nous apparaît crucial que la fondation récupère *a minima* l'ensemble des missions d'animation, de structuration et de soutien de l'écosystème. L'État doit bien évidemment conserver les missions régaliennes (French Tech Visa).

3.1. MISSION 1 : CONTINUER À ORGANISER L'ÉCOSYSTÈME AU NIVEAU NATIONAL

Il est globalement admis que les écosystèmes technologiques sont les plus efficaces s'ils ont une taille réduite. Ainsi, les Métropoles sont l'échelle préférentielle pour mettre en œuvre des logiques de constitution d'écosystème. La Fondation French Tech doit donc avoir comme première mission de s'assurer que les Métropoles French Tech remplissent bien leur rôle de structuration de l'écosystème.

Il nous semble dès lors nécessaire d'assurer l'autonomie de ces Métropoles en dehors de tout enjeu de politique locale ou encore de l'influence d'un acteur associatif ou privé. Cette gestion par l'écosystème au sein de la fondation – à travers un mode de gouvernance démocratique prenant en compte l'ensemble des composantes – nous semble être la seule solution pour l'amener à devenir une maison commune des acteurs menant des actions pragmatiques et utiles à ses composantes. Ces Métropoles pourraient dès lors devenir des membres fondateurs de la French Tech ou devoir suivre un cahier des charges précis rédigé et contrôlé par le Comité French Tech³².

Cette place centrale doit aussi lui permettre d'inclure, d'un côté, de nouveaux acteurs de la vie locale, du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles et laboratoires de recherche) et, de l'autre, des acteurs du monde des affaires (PME-TPE, grand groupe).

3.2. MISSION 2 : PRENDRE LA MAIN SUR L'ORGANISATION DES ÉCOSYSTÈMES FRENCH TECH À L'INTERNATIONAL

Afin que la Fondation French Tech ait une action cohérente, il nous semble nécessaire qu'elle pilote et organise sa présence à l'international. Ainsi les French Tech Hubs doivent soit directement être gérés par la fondation, soit – à l'instar de ce que nous proposons pour les

³² Voir Mission 4 pour plus de précisions sur le Comité French Tech.

Métropoles – répondre à un cahier des charges précis établi par le Comité French Tech, qui devra s'assurer de son respect de façon régulière. Il est aussi nécessaire que ces hubs ne se mettent pas au service exclusif de quelques-uns, comme cela a pu être le cas, et qu'ils restent indépendants de tout intérêt particulier.

Dans des villes stratégiques comme peut l'être Bangalore, la French Tech doit également susciter et accompagner l'ouverture de nouveaux hubs. C'est elle qui peut avoir l'agilité nécessaire pour se développer rapidement quand un nouvel écosystème émerge.

Notre idée n'est pas de créer des doublons de la présence française en mettant en œuvre des actions concurrentes à celle de Business France : nous parlons uniquement des hubs. Nous pensons donc que la participation aux salons internationaux doit faire l'objet d'une collaboration étroite. De même, les relations institutionnelles doivent rester l'apanage des services de l'État.

3.3. MISSION 3 : COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC L'ÉTAT DANS LA CRÉATION DE MAISON DES SERVICES PUBLICS AUX START-UP EN FRANCE DANS LES MÉTROPOLIS FRENCH TECH

Actuellement en expérimentation au sein de Station F, French Tech Central permet aux entrepreneurs de retrouver les services publics dans un même lieu. Cette possibilité simplifie considérablement la vie de l'entrepreneur, qui a souvent du mal à se repérer dans l'organisation de l'administration. 27 % des entrepreneurs considèrent la complexité administrative comme l'un des trois principaux freins à leur développement³³.

Derrière cette volonté de rapprocher physiquement les services publics et les entrepreneurs, il existe une ambition : mettre l'administration au service des entrepreneurs et de leur croissance. Cette logique est dans la droite ligne du projet de l'actuel président de la République qui consiste à transformer l'administration en une instance de conseil et un facteur de facilitation plus qu'un organe de contrôle et d'empêchement.

³³ E&Y, France Digitale, « La performance économique et sociale des start-up numériques en France », Baromètre 2017.

Développer, comme c'est le souhait de la Mission French Tech actuellement, ces French Tech Central dans toutes les Métropoles nous semble une très bonne résolution. Les Métropoles y gagneraient en utilité concrète pour les entrepreneurs et l'écosystème au sens large. Cette même logique pourrait être adoptée pour les hubs French Tech pour des questions d'obtention de visas ou encore d'investissement en France.

La Fondation French Tech devrait alors devenir l'opérateur de ces Maisons des services publics aux start-up – les French Tech Central – dans lesquelles les administrations viendraient s'installer, par exemple au sein des maisons-totems. Ce rôle d'opérateur serait une source de financement pour la fondation mais également une façon d'encourager les échanges entre l'administration et les start-up. En effet, comme opérateur, la fondation pourrait également être en charge de faire remonter de façon structurée l'ensemble des procédures bloquantes et de formuler régulièrement des propositions de simplification réglementaire. Ce faisant, l'État se placerait dans une logique de collaboration jamais égalée.

3.4. MISSION 4 : CRÉER UN COMITÉ DE LABELLISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES « FRENCH TECH » POUR S'ASSURER DE LA PÉRENNITÉ DE LA COLLABORATION AVEC L'ÉTAT

Comme nous l'avons vu, la French Tech a favorisé la création de politiques spécifiques pour les start-up à l'instar du French Tech Visa et de la French Tech Diversité. Le transfert des fonctions d'animation à une fondation ne doit pas signer la fin des politiques ciblées envers les start-up. Elle doit être l'occasion d'une plus grande collaboration entre l'État et l'écosystème. Comment permettre cette collaboration – parfois difficile – dès lors que la French Tech ne ferait plus partie de l'administration ?

La marque French Tech est un outil puissant de communication pour l'État qui démontre son investissement envers les start-up. Par ailleurs, les politiques publiques « French Tech » ont une grande visibilité pour l'utilisateur du service public en France mais aussi à l'international.

Nous proposons donc la création d'un Comité French Tech de labellisation des politiques publiques ciblées vers les entrepreneurs. Ce comité serait composé d'experts et d'entrepreneurs qui viendraient évaluer les politiques publiques proposées par le gouvernement. Ce label donnerait le droit à l'utilisation de la marque French Tech par

l'administration pour une durée et un objet donnés et à la mise en avant par la Fondation French Tech au sein des différentes French Tech Central.

Les blocages identifiés au sein des French Tech Central pourraient faire l'objet d'une réflexion commune menant à leur résolution à travers une politique French Tech. Ce label serait également l'occasion de continuer le travail (commencé par la Mission French Tech) d'acculturation des administrations aux réalités de l'écosystème.

Par ailleurs, ce comité serait en charge d'établir et d'évaluer les différents cahiers des charges pour les Métropoles et les hubs French Tech.

En pratique, l'ensemble des recommandations de ce rapport peuvent être mises en place directement par l'État ou constituer l'aboutissement d'un processus progressif de transfert de compétences à des acteurs de l'écosystème.